

## N'Zué-Prou

### **N'ZUE-PROU N° 94**

L'arrêté N° 417/SE/5 du 27 Février 1936 porte classement de la forêt de N'Zué-Prou Cercle du N'zi-Comoé (Côte d'Ivoire).

La Direction de la Conservation du Domaine Forestier et du Reboisement indique une superficie de 800 ha.

Forêt classée du N'Zué-Pron (cercle de N'Zi-Comoé).

Soit A : le point d'intersection du Taré avec la route Toumodi-Tiassalé.

Limite sud-ouest : Le Taré jusqu'au confluent du N'Zué-Pron (point B.).

Limite Est : Le N'Zué-Pron jusqu'au confluent du N'Zué et du Pron (point C.).

Limite nord : La ligne droite C. A., faisant environ un angle de 90 grades vers l'ouest avec le nord géographique (C. A. = 3 km. 200 environ).

N° 41785/5

Analyse :

Arrêté portant classement de la Forêt du Nzué-Pron Cercle du N'Zi-Comoé (Côte d'Ivoire)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les décrets du 18 octobre 1904 et du 4 décembre 1920, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 4 Juillet 1935 fixant régime forestier en Afrique Occidentale Française ;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire ;

**ARRÊTÉ :**

Article 1er. - Est incorporé dans le domaine forestier classé, le terrain délimité comme suit :

Soit A. le point d'intersection du Taré avec la route Toumodi-Tiassalé.

LIMITE SUD-OUEST. - Le Taré jusqu'au confluent du N'Zué-Pron (point B.).

LIMITE EST. - Le N'Zué-Pron jusqu'au confluent du N'Zué et du Pron (point C.).

LIMITE NORD. - La ligne droite C.A. faisant environ un angle de 90 grades vers l'Ouest avec le Nord géographique (C.A. = 3 kms. 200 environ).

Article 2. - Les droits d'usage reconnus aux indigènes sont limités à ceux énumérés à l'article 14 du décret du 4 Juillet 1935.

Article 3. - Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues au décret du 4 Juillet 1935.

Article 4. - Le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté ./.

Dakar, le 27 Février 1936

Signé: B. Rivie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ -- FRATERNITÉ



94